

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Concours Mon apprentissage en 180 secondes 2023 UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Article 1 - Objet du présent règlement

L'Université Paris-Saclay, à travers l'École Universitaire de Premier Cycle, organise **le Concours Mon Apprentissage en 180 secondes de l'Université Paris-Saclay** pour tou.te.s les apprenti.es inscrit.es pour l'année universitaire 2022/2023 dans une formation du premier cycle de l'Université Paris Saclay ou des universités membres associés (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Université d'Évry-Val-d'Essonne).

L'objectif du **Concours Mon Apprentissage en 180 secondes de l'Université Paris-Saclay** est de valoriser les missions des apprenti-es et de faire partager leur expérience personnelle et professionnelle. Cet événement annuel est porté par l'Université Paris-Saclay.

La finale sera programmée en mai 2023 en région parisienne : la date et le lieu seront définis ultérieurement et pourront être adaptés si le contexte sanitaire le nécessite.

L'École Universitaire de Premier Cycle de l'Université Paris-Saclay, est dénommée ci-après « l'Organisateur ».

Le Concours Mon Apprentissage en 180 secondes de l'Université Paris-Saclay est dénommé ci-après « **CMA180** ».

Article 2 - Modalités d'inscription et de participation

La participation au **CMA180** est ouverte et gratuite pour tou.te.s les apprenti.es inscrit.es pour l'année universitaire 2022/2023 dans une formation du premier cycle de l'Université Paris Saclay ou des universités membres associés (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Université d'Évry-Val-d'Essonne).

Article 3 - Modalités de candidature et de pré-sélection au concours de pitches

3.1. Candidature au CMA180

Les apprenti-e-s sont invité-e-s à soumettre leur candidature en ligne sur le site de l'École Universitaire. La date limite de dépôt des candidatures est le **jeudi 15 décembre 2022**.

Chaque dossier devra être obligatoirement accompagné des éléments suivants :

- Une copie du règlement de participation, signée par l'apprenti-e ;

- L'apprenti-e devra fournir une photocopie de sa carte d'étudiant-e .

3.2 Pré-sélection au CMA180

Une fois l'ensemble des candidatures enregistrées, l'organisateur proposera à chaque composante universitaire présentant un ou plusieurs candidat-e-s d'organiser en interne une sélection afin d'envoyer le jour de la finale qu'un-e seul-e candidat-e.

Les candidat-e-s retenu-e-s pour participer au concours de pitches devront préparer un pitch en tenant compte des éléments indiqués dans l'article 4.

Une aide sous la forme d'atelier et d'accompagnement leur sera donnée.

Article 4 - Modalités d'évaluation et de sélection du concours de pitches

Les candidat-e-s retenu-e-s pour la finale seront évalué-e-s sur la base d'un pitch, qu'ils-elles feront, en français, en mai 2023 lors du **CMA180**. Le jury sera composé d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Saclay et des universités membres associés, d'industriels et de membres des communautés d'agglomération partenaires. Cette présentation se déroulera dans une salle ouverte aux visiteurs. ***La date et le lieu (en région parisienne) seront définis ultérieurement et pourront être adaptés si le contexte sanitaire le nécessite.***

Un ordre de passage sera établi en amont et communiqué aux candidat-e-s présélectionné-e-s.

4.1 Contenu du pitch :

Le format du pitch est de 3 minutes. Les points suivants devront être abordés au choix sans aucun support de présentation :

- La mission de l'apprenti-e, son statut
- La vie d'un apprenti-e
- La complémentarité entre formation et missions en entreprise

Les candidat-e-s pourront s'aider des critères d'évaluation du jury, décrits dans l'article 4.3 pour structurer leur pitch.

4.3 Critères d'évaluation

Les membres du jury seront particulièrement attentifs aux critères suivants :

- Gestion du temps
- Rythme de la présentation
- Qualité de l'élocution

Les résultats du concours de pitches du **CMA180** seront annoncés à l'issue de la délibération du jury, le jour de la finale.

4.4 Prix

Trois prix seront accordés pour ce concours de pitches du **CMA180**. Le premier gagnera un prix d'une valeur maximum de 500 €, le second gagnera un prix d'une valeur maximum de 300 €, le troisième un prix d'une valeur maximum de 150 €.

Article 5 – Modalités complémentaires

Les participant-e-s à la **CMA180** acceptent sans réserve le présent règlement et s'engagent à l'appliquer assidûment.

Ils-elles s'engagent à communiquer des renseignements exacts lors des processus de candidature. En particulier, ils s'engagent à vérifier qu'ils respectent les conditions d'éligibilité détaillées dans l'article 2.

Ils-elles autorisent les Organismes à utiliser et diffuser leurs noms, prénoms, projets et photographies ou vidéos réalisées durant le **CMA180**, via tous les supports à des fins de communication.

Les Organismes se réservent le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, remplacer, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le **CMA180** sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Naturellement, dans cette hypothèse, les Organismes s'engagent à en informer les participants au plus tôt. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidat-es.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participant-e-s bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers. Pour toute demande, les participant-e-s pourront envoyer un email à l'adresse : direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr

En cas de litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, l'Organisme et les participant-e-s s'efforceront de les résoudre à l'amiable.

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Mon apprentissage en 180 secondes 2023

UNIVERSITE PARIS-SACLAY

.....
....., candidat·e au **CMA180** édition 2023, et atteste qu'il·elle a pris connaissance du règlement de participation et s'engage à le respecter, si il·elle est présélectionné·e pour participer.

Fait à :

Le

Veillez indiquer avant la signature : nom, prénom, mention « lu et approuvée ».